

CHEYLADE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10.04.2023-08

Conseillers en exercice : 10
Présents : 09
Absents : 01
Votants : 10

L'an deux mille vingt deux
le : dix avril
le Conseil Municipal de Cheylade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RAYNAL Christophe.
Date de convocation : 28.03.2023

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2023 – Budget Lotissement Communal.

Etaient présents : MM. RAYNAL Christophe, MONTMALIER Thierry, DOUHET Aurélie, LIADOUZE Pierre, LAVERGNE Claude, AMADIEU Maryse, CHALVIGNAC Mélanie, , RODDE Jean-Yves, CHALVIGNAC Mélanie

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : MARONNE Pierre (avec pouvoir pour Thomas PISSAVY)

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu les chiffres du Compte de Gestion 2022, du Compte Administratif 2022 et avoir procédé à l'affectation de résultat lors de la réunion du 10 avril 2023, approuve à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2023 du Lotissement Communal.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Certifie exécutoire
reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié
le :

